



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 32758

Texte de la question

M. Serge Blisko souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur le financement de l'institut français des relations internationales (IFRI). Cet Institut a été créé pour doter la France d'un centre indépendant de recherches et de débats sur les questions internationales, et pour développer la présence de notre pays dans les enceintes internationales de recherche. La diversification de son financement et la confiance renouvelée de l'État attestent de la qualité de ses travaux et de sa capacité à affronter la concurrence sur le marché des idées. En 2003, l'IFRI a supporté une réduction brutale des subventions apportées par l'État. L'institut a proposé à ce dernier un contrat pluriannuel d'objectifs afin que ses ressources connaissent une évolution moins aléatoire. Il espère ainsi que, dès 2004, l'État le soutiendra véritablement dans son projet de développement, d'autant plus que la France est peu présente dans la préparation des décisions à Bruxelles et que, dans le domaine de la recherche en matière de relations internationales, l'Europe a des forces nettement inférieures à celles disponibles aux États-Unis. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que l'IFRI ne soit pas soumis à des régulations budgétaires en cours de gestion. De cette manière, l'institut pourra véritablement continuer à former de jeunes chercheurs, à maintenir et développer en France des compétences de recherches sur les grandes questions relatives à l'évolution de la situation internationale et à l'organisation du monde.

Texte de la réponse

L'État accorde une grande importance au fait de disposer d'une capacité d'analyse des relations internationales : c'est pourquoi il finance deux instituts dans ce domaine : l'Institut français des relations internationales (IFRI) et l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). L'intérêt qui s'attache à ce soutien s'est notamment traduit par le maintien des dotations prévues à cet effet à hauteur de 1,624 MEUR dans la loi de finances pour 2004 malgré les difficultés liées à la conjoncture économique et budgétaire. L'État partage l'objectif de ces instituts de devenir des références mondiales pour l'analyse des relations internationales. Une des conditions de réussite de cette ambition est le développement de ressources propres afin d'affirmer leur caractère d'organismes indépendants et d'affermir encore leur crédibilité, notamment vis-à-vis de leurs équivalents anglo-saxons. De même, les relations financières avec l'État devraient mettre plus en évidence : des relations de type prestataire de service à commanditaire, sans pour autant négliger la structure budgétaire de ces organismes. Ces perspectives pourraient s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de définition préalable d'objectifs et de résultats, dont la nouvelle loi organique relative aux lois de finances fournit le cadre. C'est en tenant compte de ces éléments que le ministère gestionnaire ou - à terme - le pilote du programme pourra, s'il le souhaite, envisager une contractualisation.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32758

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 779

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8378